

















Procédure file

Informations de base		
APP - Procédure d'approbation	2023/0201R(APP)	Procédure terminée
Rapport intérimaire sur la proposition de révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027		
Procédure d'accompagnement 2023/0201(APP)		
Sujet		
8.70 Budget de l'Union		
8.70.02 Réglementation financière		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		28/06/2023
		 OLBRYCHT Jan	28/06/2023
		 MARQUES Margarida	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 HAYER Valérie	
		 ANDRESEN Rasmus	
		 KUHS Joachim	
		 ZÍLE Roberts	
		 PAPADIMOULIS Dimitrios	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	Président au nom de la commission	28/06/2023
		 TOBÉ Tomas	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

EMPL Emploi et affaires sociales	Président au nom de la commission	29/06/2023
	 PÎSLARU Dragoș	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	Président au nom de la commission	27/06/2023
	 DELLI Karima	
REGI Développement régional	Président au nom de la commission	27/06/2023
	 OMARJEE Younous	
AGRI Agriculture et développement rural	Président au nom de la commission	28/06/2023
	 LINS Norbert	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	Président au nom de la commission	28/06/2023
	 VERHEYEN Sabine	
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		29/06/2023
	 LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando	
AFCO Affaires constitutionnelles	Président au nom de la commission	18/07/2023
	 DE MEO Salvatore	
FEMM Droits de la femme et égalité des genres		13/07/2023
	 BIEDROŃ Robert	
PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Événements clés

14/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/09/2023	Vote en commission		

22/09/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0273/2023	
03/10/2023	Résultat du vote au parlement		
03/10/2023	Débat en plénière		
03/10/2023	Décision du Parlement	T9-0335/2023	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2023/0201R(APP)
Type de procédure	APP - Procédure d'approbation
Sous-type de procédure	Rapport intérimaire sous la procédure d'approbation
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/9/12496

Portail de documentation

Avis spécifique	CULT	PE751.779	18/07/2023	EP	
Avis spécifique	LIBE	PE751.677	18/07/2023	EP	
Avis spécifique	AFCO	PE751.785	19/07/2023	EP	
Avis spécifique	TRAN	PE751.548	20/07/2023	EP	
Avis spécifique	REGI	PE751.869	20/07/2023	EP	
Projet de rapport de la commission		PE751.626	20/07/2023	EP	
Avis spécifique	FEMM	PE752.747	30/08/2023	EP	
Amendements déposés en commission		PE752.777	01/09/2023	EP	
Amendements déposés en commission		PE752.778	01/09/2023	EP	
Avis spécifique	AGRI	PE752.852	06/09/2023	EP	
Avis spécifique	EMPL	PE750.180	07/09/2023	EP	
Avis spécifique	DEVE	PE752.891	08/09/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0273/2023	22/09/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0335/2023	03/10/2023	EP	Résumé

Rapport intérimaire sur la proposition de révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027

Le Parlement européen a adopté par 393 voix pour, 136 voix contre et 92 abstentions, une résolution sur la proposition de révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

Le Parlement a insisté sur le fait que la révision doit avoir pour objet principal de pallier les conséquences multiples de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, de renforcer l'autonomie stratégique ouverte et la souveraineté de l'Union ainsi que de rendre celle-ci suffisamment flexible pour réagir aux crises. Il juge nécessaire de se fixer de plus grandes ambitions, tout en restant réalistes, pour que le CFP puisse mieux résoudre les problèmes structurels du budget et soit mieux adapté aux évolutions à venir.

Les députés estiment que la révision proposée ne répond pas pleinement à tous les besoins et problèmes recensés par le Parlement. Ils attendent de la Commission qu'elle continue d'évaluer de manière approfondie tous les besoins actuels et futurs, y compris en ce qui concerne

la convergence sociale et économique, l'impact sur les régions les plus touchées par la guerre et la réponse nécessaire à la crise du climat et de la biodiversité. Ils ont insisté pour que soit pris en compte l'appel lancé par le Parlement pour intensifier d'urgence les efforts de l'Union en vue de l'éradication de la pauvreté infantile au cours de la période 2024-2027, et ont demandé que la garantie européenne pour l'enfance soit renforcée dans le cadre du CFP post-2027.

Soutien à long terme en faveur de l'Ukraine

Le Parlement a réaffirmé que l'Union doit rester au cœur des efforts visant à soutenir financièrement l'Ukraine et guider celle-ci sur la voie de l'adhésion à l'Union. Il a dès lors accueilli favorablement la proposition de la Commission qui vise à établir une solution structurelle à plus long terme pour les besoins de financement de l'Ukraine, ancrée dans le budget de l'Union et prévoyant une aide à la stabilité macrofinancière, un cadre d'investissement ainsi que des fonds pour assurer le rétablissement et la reconstruction à court et à moyen terme, mener à bien les réformes liées à l'adhésion et renforcer les capacités administratives. Il a insisté sur le fait que la facilité pour l'Ukraine devrait être arrêtée dès que possible après l'adoption du règlement CFP révisé.

Défis extérieurs et en matière de migration

Les députés ont accueilli favorablement la proposition de la Commission qui consiste à relever le plafond de la rubrique 6 (Voisinage et le monde), comme demandé par le Parlement. Ils ont toutefois déploré que les ressources supplémentaires ne couvrent pas pleinement les besoins réels et ne tiennent pas compte des dévaluations imprévues. Ils ont souligné que, si l'on veut reconstituer la réserve de l'IVCDCI - Europe dans le monde et ainsi créer la capacité nécessaire pour répondre aux crises et aux besoins émergents, il est essentiel de débloquer 1 milliard de euros supplémentaires en prix courants par rapport à la proposition de la Commission.

En outre, la mise en œuvre du nouveau pacte sur la migration et la stabilité nécessitera deux milliards de euros supplémentaires entre 2025 et 2027 au titre de la rubrique 4 (Migration et gestion des frontières). Le Parlement estime, compte tenu des exigences supplémentaires qui pèsent sur le Fonds «Asile, migration et intégration», l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ainsi que les agences décentralisées de la rubrique 4, qu'il convient d'augmenter de 1 milliard de euros en prix courants leur dotation par rapport à la proposition de la Commission.

La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP)

Le Parlement a réaffirmé la nécessité de garantir l'autonomie stratégique ouverte de l'Union, de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers et de stimuler les investissements dans l'ensemble de l'Union, dans des secteurs stratégiques clés, notamment la santé, les matières premières et l'espace, tout en faisant progresser les transitions écologique et numérique. Il a regretté que la Commission n'ait pas respecté l'engagement qu'elle avait pris d'encourager la création d'un nouveau fonds de souveraineté européen.

Les députés ont souligné que, pour atteindre les objectifs stratégiques de la plateforme STEP, renforcer la politique industrielle de l'Union, renforcer le soutien au secteur de la défense et pour construire l'autonomie stratégique ouverte de l'Union, il convient d'augmenter le financement de STEP, avec des renforcements supplémentaires de 2 milliards de euros en prix courants par rapport à la proposition de la Commission à la rubrique 1 (Marché unique, innovation et numérique) et de 1 milliard de euros en prix courants par rapport à la proposition de la Commission à la rubrique 5 (Sécurité et défense).

Coûts demprunt au titre de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI)

Concernant le remboursement de la dette résultant du plan de relance, les députés demandent qu'il soit placé en dehors des plafonds budgétaires de l'UE. Il s'agit de veiller à ce que les programmes européens bénéficiant directement aux citoyens ne soient pas compromis, en particulier compte tenu de la volatilité potentielle de ces coûts en cas de hausse des taux d'intérêt.

Renforcer la capacité du budget à réagir aux crises et aux besoins émergents

Le Parlement a attiré l'attention sur le fait que le CFP ménage très peu de flexibilité, l'instrument de flexibilité et les marges non allouées ne représentant que 1,05 % du plafond des engagements. Il a par ailleurs attiré l'attention sur l'augmentation des besoins, depuis le début du CFP, en matière d'assistance humanitaire et de réaction d'urgence dans l'Union et à l'extérieur de ses frontières et d'aide en cas de catastrophes naturelles, qui deviennent de plus en plus fréquentes et intenses, notamment en raison du changement climatique.

Les députés estiment qu'il est essentiel d'augmenter la dotation de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence pour permettre à l'Union d'agir dans des situations d'urgence imputables à des catastrophes naturelles de grande ampleur ou à des crises de santé publique dans les États membres ainsi que dans les pays en voie d'adhésion, et pour soutenir les pays tiers en proie à des conflits, à des crises de réfugiés ou à des catastrophes naturelles. Ils insistent dès lors pour augmenter de 2 milliards de euros en prix courants la dotation de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence par rapport à la proposition de la Commission pour la période couverte par le CFP.

En conclusion, les députés ont approuvé un complément au budget pluriannuel de 10 milliards de euros, pour les années 2024-2027, en plus des 65,8 milliards proposés par la Commission.

Transparence				
OLBRYCHT Jan	Rapporteur(e)	BUDG	07/09/2023	Spanish Permanent Representation to the EU
OLBRYCHT Jan	Rapporteur(e)	BUDG	19/07/2023	European Investment Bank
OLBRYCHT Jan	Rapporteur(e)	BUDG	13/07/2023	European Union Agency for Asylum
OLBRYCHT Jan	Rapporteur(e)	BUDG	11/07/2023	Spanish Ministry for European Affairs

